



NEWSLETTER n°2 Septembre 2021

SOMMAIRE :

1. Édito : La rentrée 2021-2022
2. Réorganisation administrative
3. Mouvements de personnels
4. Inscriptions à l'Ecole des Arts
5. Certificat médical pour la danse
6. Le calendrier de facturation 2021/2022
7. Les projets à venir 1^{er} trimestre

EDITO



Madame, Monsieur,

La rentrée de l'Ecole des Arts, marquée par ses inscriptions et réinscriptions lancées le 21 juin dernier, est pour la première fois harmonisée à l'échelle du territoire.

La présence des enseignants et du personnel administratif lors des *portes ouvertes* et sur l'ensemble des *forums associatifs* nous a permis de rencontrer curieux et passionnés, assurant le démarrage d'une nouvelle saison de formation à tous les arts pour tous les publics.

Malgré une année scolaire 20/21 bouleversée par la pandémie, vous avez été nombreux à choisir de continuer à nous faire confiance et poursuivre votre adhésion aux pratiques pédagogiques et projets portés par les enseignants sur notre nouvelle thématique *des mille et une nuits*, avec une fréquentation constante de l'Ecole.

Afin de créer une nouvelle synergie dans le fonctionnement artistique, pédagogique et administratif, l'Ecole des Arts s'est structurée. Cette structuration a été nécessaire afin d'optimiser la gestion du parc instrumental, la partothèque, les emplois, l'offre pédagogique, la facturation et créer ainsi un socle commun territorial des enseignements artistiques qui garantit un accès égal aux populations.

Dès cette rentrée, deux nouveaux enjeux structurants majeurs attendent l'équipe de l'Ecole des Arts : La construction d'un projet d'établissement projetant la structure sur cinq ans et le vote d'un règlement intérieur commun à la structure.

Ces derniers cadres structurants sont le sésame dont l'Ecole des Arts a besoin afin de cultiver son fonctionnement pédagogique et administratif. Nous espérons pleinement ainsi vous apporter entière satisfaction.

Jessie Orvain,
Vice-présidente de l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

LA REORGANISATION ADMINISTRATIVE

Deux axes de fonctionnement ont été retenus pour charpenter la nouvelle organisation administrative :

- un axe transversal représenté par l'administration centrale
- un axe territorial, incarné par des agents proximité.

L'administration étend son action dans les domaines pédagogiques, de la facturation et de la communication. La responsable des études, Madame Christel LUSLEY assurera le suivi des études, l'organisation du service, des inscriptions et l'organisation des évaluations.

La responsable de la communication et du budget, Madame Alexandra MILITARU assurera la facturation mettant en œuvre la nouvelle grille tarifaire votée par le Conseil communautaire le 20 mai 2021.



A partir de la rentrée de septembre 2021 et pour toute question, les élèves et les parents d'élèves auront à disposition un contact unique – ecoledesarts@msm-normandie.fr, et par téléphone – **02 33 60 39 98**.

Des accueils physiques sont maintenus sur les principaux sites, permettant un relais entre les usagers et l'ensemble des acteurs pédagogiques et administratifs de l'École des Arts. Vous trouverez sur site un tableau de permanences d'accueil par site.



Le relais de proximité est porté par des binômes composés d'un responsable artistique et un coordinateur pédagogique de territoire. Implantés sur trois territoires élargis :

- Avranches / Ducey
- Mortain-Bocage / Sourdeval / Saint-Hilaire du Harcouët
- Saint-James / Pontorson

Le responsable artistique œuvrera avec les enseignants à l'élaboration d'un projet artistique permettant la construction d'une identité artistique de territoire.

Le coordinateur pédagogique a pour mission de développer une médiation culturelle et orienter les usagers dans leurs procédures administratives.

ST. JAMES / PONTORSON

Yannick DILLY - Responsable artistique
 Maureen LELOUX - Coordinateur pédagogique

SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT / MORTAIN-BOCAGE / SOURDEVAL

Manuel LALLEMAND - Responsable artistique
 En cours de recrutement - Coordinateur pédagogique

AVRANCHES / DUCEY

En cours de recrutement - Responsable artistique
 Denis TRAVERT - Coordinateur pédagogique

Enfin, des missions spécifiques et transversales à l'ensemble de la structure sont attribuées à des responsables en fonction de leurs compétences et pratiques :

Responsable en charge des partenariats

• Manuel LALLEMAND

Responsable présentations instrumentales / Dumistes

• Manuel LALLEMAND

Reponsable des Orchestres à l'école

• Manuel LALLEMAND

Reponsable CHAM

• Maureen LELOUX

Responsable nouvelles technologies

• Yannick DILLY

Responsable instrumentarium / parthotèque

• Alexandra MILITARU

MOUVEMENTS DE POSTES ET D'AGENTS

Cette nouvelle année scolaire est marquée par de traditionnels mouvements de postes d'enseignants et personnels administratif.

Les départs

Madame Alexandra LECORNU, enseignante danse de rue et modern jazz site de Saint-James

Madame Patricia LEFRANCOIS, secrétaire des sites de Saint-James et Saint-Hilaire du Harcouët

Madame Milène DELAHAYE, enseignante clarinette site de Saint-Hilaire du Harcouët

Monsieur Peter ANCENY-LAGARDE, enseignant piano sites de Ducey, Pontorson, Saint-James

Monsieur Damien ROULIERE, enseignant saxophone sites de Mortain, Sourdeval et Saint-Hilaire

Ont souhaité quitter la collectivité.

Nous leur souhaitons le meilleur dans la poursuite de leur parcours professionnel.

Les arrivées

Monsieur Arnaud APERCE, enseignant formation musicale sites de Mortain, Sourdeval et Saint-Hilaire du Harcouët

Madame Elisabeth GUILLEMET, secrétaire des sites de Saint-James et Saint-Hilaire du Harcouët

Monsieur Rémi BRUN, enseignant saxophone sites de Mortain, Sourdeval et Saint-Hilaire du Harcouët

Monsieur Cyprien TOUTAIN, enseignant euphonium et tuba sites d'Avranches et Pontorson

Madame Louise WALSPECK, enseignante piano et éveil site de Ducey, Saint-James et Pontorson.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Les mouvements et modifications internes

Monsieur Emmanuel BRANCA prend en charge les élèves de Madame DELAHAYE.

Madame Estelle OLIVIER prend en charge les élèves de Madame MILITARU.

Madame MILITARU prend le poste de responsable du budget et de la communication

Mesdames Frédérique AUREGAN et **Alexandra EASTERLING** succèderont à Madame LECORNU.

Messieurs Jacques FAVREL et **Rémi BRUN** quittent leurs missions d'encadrement au profit de missions pédagogiques.

Nous aurons le plaisir de continuer à faire route ensemble.

LES INSCRIPTIONS

L'Ecole des arts de la Communauté d'Agglomération clôturera ses inscriptions le 1^{er} octobre 2021. Toute demande au-delà de cette date sera étudiée au regard des places disponibles.

Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent toujours le faire dans les disciplines suivantes :

Danse classique, indienne, modern jazz, contemporaine

Arts plastiques

Théâtre

Musique Saxophone, clarinette, flute traversière,
 Trompette, tuba, trombone, cor,
 Harpe, piano, accordéon diatonique, accordéon chromatique
 Violon, alto, violoncelle,
 Guitare électrique, guitare basse, guitare classique
 Percussions, batterie,
 Chant, Eveil, Formation musicale
 L'ensemble des pratiques collectives.

Pour s'inscrire, vous pouvez remplir un formulaire papier auprès d'un secrétariat, téléphoner au 02 33 60 39 98 ou envoyer une plaquette de préinscription à ecoledesart@msm-normandie.fr, vous serez recontacté.

CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PRATIQUE DE LA DANSE

Les élèves danseurs doivent faire parvenir au secrétariat (ecoledesarts@msm-normandie.fr) un certificat médical de contre-indication à la pratique de la danse, valable pour l'ensemble de l'année scolaire, avant les vacances d'automne dites de la Toussaint (16 octobre 2021). Au-delà de cette date, l'élève ne pourra plus être reçu en cours.

La pratique de la danse est régie par la **loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse**, inscrite au livre III du code de l'éducation. La loi précise que :

« Les **exploitants** doivent s'assurer, **avant le début de chaque période d'enseignement**, que les élèves sont munis d'un **certificat médical** attestant l'absence de **contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé**. Ce certificat doit être **renouvelé chaque année**. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire doit être requis ».

La danse n'est donc pas considérée comme une pratique sportive standard. Il convient donc que le **médecin qui délivre le certificat soit bien informé du type d'enseignement** qui sera dispensé, notamment pour les élèves en situation de handicap, ce qui lui permet, le cas échéant d'émettre des réserves ou des suggestions concernant tel ou tel aspect des pratiques et techniques envisagées.

Ainsi, le certificat médical n'est pas une simple formalité administrative mais bien un document dont les professeurs doivent avoir connaissance pour élaborer leur enseignement.

CALENDRIER DE FACTURATION 21-22

La réorganisation administrative de l'Ecole des arts ainsi que la nouvelle grille tarifaire votées par les élus le 20 mai 2021 permettent à l'administration de mettre en œuvre un nouveau protocole de traitement de la facturation. A partir de cette rentrée, l'ensemble de la facturation des usagers de l'Ecole des Arts sera traitée par Alexandra MILITARU, Adjoint en charge du budget.

Le calendrier de facturation se déclinera en 2 volets.

I. L'ENCAISSEMENT DES AIDES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES

1^{er} octobre 2021 – Clôture de la période d'inscriptions et de réception de frais de dossier

20 Septembre – 16 octobre 2021 – Période de dépôt des aides aux pratiques artistiques

Le dépôt des chèques d'aides aux pratiques artistiques se fera comme suit :

ATOUT NORMANDIE / SPOT 50 – A transmettre par mail à [écoledesarts@msm-normandie.fr](mailto:ecoledesarts@msm-normandie.fr) jusqu'au 16 octobre 2021 dernier délais.

AIDES LOCALES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES – A déposer auprès des secrétariats et coordinateurs sur site jusqu'au 16 octobre 2021 dernier délais.

SPOT 50 / ATOUTS NORMANDIE : MODE D'EMPLOI

ATOUT NORMANDIE - le coupon de prépaiement (voucher) créé depuis son espace personnel :

Pour faire cela : je me rends sur mon compte personnel ATOUTS NORMANDIE

Je clique sur « effectuer une prépaiement »

Je désigne le partenaire qui va en bénéficier : ECOLE DES ARTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE

Une fois le prépaiement effectué, j'imprime mon coupon / voucher et le transmets par mail à l'Ecole des Arts ecoledesarts@msm-normandie.fr

SPOT 50 : le numéro de la carte et la date de naissance de l'enfant bénéficiaire à envoyer par mail à l'Ecole des Arts : ecoledesarts@msm-normandie.fr

AIDES LOCALES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES : MODE D'EMPLOI

Les communes de Saint Hilaire du Harcouët, Avranches, Mortain-Bocage, Sourdeval et Grandparigny ont décidé la mise en place d'une aide locale aux pratiques artistiques destinée aux enfants scolarisés dans les classes primaires et maternelles sur leur territoire.

Les carnets de chèques reçus seront à déposer auprès des secrétariats de l'Ecole des Arts ou bien auprès des coordinateurs pédagogiques présents sur chaque territoire.

II. L'ECHEANCIER DE FACTURATION

1er octobre – 1^{er} novembre - Traitement des données administratives et financières

A partir du 1^{er} novembre – Encaissement des frais de dossier et des aides aux pratiques artistiques

A partir du 1^{er} novembre – Envoi aux usagers du montant global des coûts d'inscription et d'un échéancier

Janvier 2021 : transmission aux usagers de la 1^{ère} facture trimestrielle via le Trésor Public

Mars 2022 : transmission aux usagers de la 2^{ème} facture trimestrielle via le Trésor Public

Juin 2022 : transmission aux usagers de la 3^{ème} facture trimestrielle via le Trésor Public

LES PROJETS ECOLE DES ARTS A VENIR – 1^{er} TRIMESTRE

NUITS D'ICI ET D'AILLEURS

18 décembre 2021 : Concert Voyage en Orient, Cyrille Dubois (Prix Victoire de la Musique) et Tristan Raes, chant piano, Rex de Sourdeval, 20h30, sur Réservation auprès de Sylvie Berthier au Centre culturel Avranches 02 33 68 33 27

18 décembre 2021 : Spectacle Etrange Noel de Mr. Jack, Saint Laurent de Terregatte, la Moinerie, salle Bellevue, 20h30

MOMENTS MUSICAUX

24 novembre : *Instant musical*, Théâtre d'Avranches, 19h30

15 décembre : *Instant musical*, Théâtre d'Avranches, 19h30

STAGES ET ATELIERS

17 décembre : Rencontres des stagiaires avec la chanteur Cyrille Dubois, sur inscription, site de Mortain, 10h – 12h30/ 14h30 – 17h sur réservation auprès de Viviane Cotard, secrétariat Ecole des arts Mortain

GALERIES EPHEMERES

Exposition *La nuit, tous les chats sont gris*, Centre culturel d'Avranches

Du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} juin 2022

Chaque première semaine du mois, une dizaine des chats feront leur apparition



CONTACT ÉCOLE DES ARTS

02 33 60 39 98

ecoledesarts@msm-normandie.fr

Adresse mail : ecoledesarts@msm-normandie.fr

Numéro de téléphone : 02 33 60 39 98

Culture CAMSMN : <https://www.culture-agglo-msm-normandie.fr>

Facebook Service Culture : Culture-CA-Mont-Saint-Michel-Normandie

École des Arts, site d'Avranches - Centre culturel Boulevard Léon Jozeau Marigné

École des Arts, site de Mortain - Rue Velléda

École des Arts, site de Ducey les Chéris - 8 rue Emile Dehousse

École des Arts, site de Pontorson - Allée de Tombelaine

École des Arts, site de Saint-Hilaire du Harcouët - 239 rue de Paris

École des Arts, site de Saint-James - 2 rue d'Avranches

École des Arts, site de Sourdeval - 7 boulevard Alsace Lorraine

